

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AVIGNON - 8401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/11/2025 - 20170 - 2003 B 40441 - 447 973 033 - A.S.V.E. - AU SERVICE DE LA VITICULTURE ET DE L' ENVIRONNEMENT



N/Réf. : 447 973 033 RCS AVIGNON (2003 B 40441)
GR/8401/3399665

A.S.V.E. - AU SERVICE DE LA VITICULTURE ET ...
19 ROUTE DE LAGARDE
84290 SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES

Avignon, le 15 octobre 2025

Entreprise : A.S.V.E. - AU SERVICE DE LA VITICULTURE ET DE L' ENVIRONNEMENT

Exercice clos le : 31/12/2024

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

UNIQUE RELANCE – RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS LEGALES

Le président du tribunal, le parquet et le préfet sont informés que vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024** en violation de l'article L.232-22 I du code de commerce, de l'article R.524-22-1 du code rural et de la pêche maritime, de l'article R.123-112 du code de commerce.

Vous pouvez encore régulariser votre situation dans un délai de **15 jours maximum** en nous adressant par courrier à l'adresse ci-dessus, en un seul exemplaire, **très lisibles, non agrafés** :

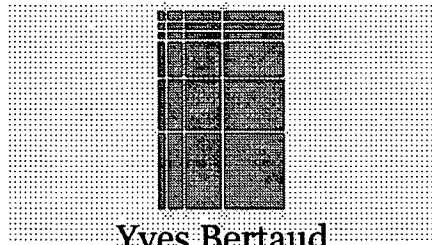
- Les comptes annuels certifiés conformes et signés par le représentant légal,
- La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée générale certifiées conformes et signées par le représentant légal,
- Le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant),
- Chèque d'un montant de 47,33 Euros.

Avec nos salutations distinguées,
Les greffiers,



CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON-DEPÔT DES COMPTES ANNUELS

Votre société prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des **difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour des concours bancaires**. Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une **infraction punie d'une amende**, à l'encontre des représentants légaux, de 1 500 € portée à 3 000 € en cas de récidive (art. R.247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal). **Le président du tribunal des activités économiques adressera aux dirigeants une injonction de déposer les documents comptables au greffe avec astreinte dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public** (art. L.611-2 II du code de commerce). Tout intéressé peut obtenir la même mesure en référé (art. L.123-5-1 du code de commerce). Le président peut dans les mêmes conditions, **désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités**. La chambre criminelle de la Cour de Cassation (n°12-40086) ne trouve aucune excuse pour exonérer une personne morale de l'obligation de dépôt des comptes annuels (atteintes à la concurrence, secret des affaires, etc.).



Yves Bertaud

Cabinet d'expertise comptable
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

SARL A.S.V.E

19 ROUTE DE LAGARDE
84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Code NAF : 6420Z SIRET : 44797303300023

Certifié Conforme.
Kau...

Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
<i>— COMPTES ANNUELS —</i>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Détail de l'Actif</i>	4
<i>Bilan Passif</i>	5
<i>Détail du Passif</i>	6
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	7
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	8
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	9
<i>Annexe au bilan</i>	11
<i>Règles et méthodes comptables</i>	12
<i>Immobilisations</i>	13
<i>Amortissements</i>	14
<i>Créances et dettes</i>	15
<i>Provisions au bilan</i>	16
<i>Capital social</i>	17
<i>Charges à payer</i>	18
<i>Charges à payer (avec détail)</i>	19
<i>Charges à payer (détail)</i>	20
<i>Charges constatées d'avance</i>	21
<i>Charges constatées d'avance (avec détail)</i>	22
<i>Charges constatées d'avance (détail)</i>	23
<i>Variations des capitaux propres</i>	24
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	25
<i>Tableau des filiales et participations 1</i>	26
<i>— DOSSIER DE GESTION —</i>	27
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	28
<i>Détail des Soldes Intermédiaires</i>	29
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	31
<i>Détermination de la Capacité d'Autofinancement</i>	32
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	33
<i>Tableau de Financement</i>	34
<i>Flux de trésorerie (CAF)</i>	35
<i>Chiffres clés de l'entreprise</i>	36
<i>— DOSSIER FISCAL —</i>	37
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	38
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	39
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	40
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	41
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	42
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	43
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	44
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	45
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	46
<i>2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation</i>	47
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	48
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	49
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	50
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	51
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	52
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	53
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	54

Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	55
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	56
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	57
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	58
<i>2058A Bis - Détermination du résultat fiscal Membre</i>	59
<i>2058B Bis - Suivi des déficits ordinaires Membre</i>	60
<i>2058CG - Etat des crédits d'impôts ... /1</i>	61
<i>2058DG - Etat de suivi des déficits et amortis</i>	62
<i>2058ER - Rectifications apportées au résultat ...</i>	63
<i>2058ES - Rectifications apportées ... sortie ...</i>	64
<i>2058RG - Détermination du résultat fiscal ...</i>	65
<i>2058SG - Etat des subventions et abandons créances /1</i>	66
<i>2058TS - Tableau de synthèse du résultat /1</i>	67
<i>2058PV - Plus ou moins values de cession d'actif immobilisé /1</i>	68
<i>2058PAP - Rectifications ... sociétés intermédiaires</i>	69
<i>2029B - Liste des sociétés membres /1</i>	70
<i>2029Bbis - Liste des sociétés membres (exercice suivant) /1</i>	71
<i>2065 - Impôt sur les Sociétés / Société Mère</i>	72

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A.S.V.** E relatifs à l'exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 435 707 euros

Chiffre d'affaires : 0 euros

Résultat net comptable : -27 641 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROGNONAS

Le 09/09/2025

Signature

Caroline BEAUTE

Signé par Caroline Beauté
Le 9 sept. 2025

doc_ME7w
tx_wgZK6z0CkE9P

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort.et.Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 143	881	263	644
	Immobilisations en cours	92 000		92 000	92 000
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 485 619	1 485 109	510	510
	Créances rattachées à des participations	215 072		215 072	208 367
	Autres titres immobilisés	520		520	520
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	46		46	46
TOTAL (II)		1 794 399	1 485 990	308 410	302 087
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	166 562	138 802	27 760	29 760
	Autres créances	89 531		89 531	87 232
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	320 000	320 000		
	DISPONIBILITES				54 689
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	10 006		10 006	3 223
	TOTAL (III)	586 099	458 802	127 297	174 904
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 380 498	1 944 791	435 707	476 990

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

166 562

164 162

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros

01/01/2024 12
31/12/2024 mois01/01/2023 12
31/12/2023 mois

Variations %

Capital souscrit non appelé							
TOTAL II- Actif Immobilisé NET		308 410	70,73	302 087	69,59	6 323	2,09
Autres immobilisations corporelles		263	0,06	644	0,13	(381)	-59,21
21830000	Matériel bureau et informat.	1 143	0,26	1 143	0,24		
28183000	Amort.mat.bureau & informat.	(881)	-0,20	(500)	-0,10	(381)	-76,27
Immobilisations corporelles en cours		92 000	21,12	92 000	19,29		
23130000	Immo. en cours construction	92 000	21,12	92 000	19,29		
Autres participations		510	0,12	510	0,11		
26110000	Actions suchanek	1 485 109	340,85	1 485 109	311,35		
26181000	Parts sociales kasol	10		10			
26182000	Parts sociales kabat	500	0,11	500	0,10		
29610000	Dépréciation actions suchanek	(1 485 109)	-340,8	(1 485 109)	-311,3		
Créances rattachées à des participations		215 072	49,36	208 367	43,68	6 704	3,22
26711000	Créances kabat	192 160	44,10	190 161	39,87	1 999	1,05
26711100	Créances kasol	22 912	5,26	18 207	3,82	4 705	25,84
Autres titres immobilisés		520	0,12	520	0,11		
27110000	Actions hexagone énergie	300	0,07	300	0,06		
27180000	Parts sociales save	220	0,05	220	0,05		
Autres immobilisations financières		46	0,01	46	0,01		
27618000	Créances save	46	0,01	46	0,01		
TOTAL III- Actif Circulant NET		127 297	29,22	174 904	36,67	(47 607)	-27,22
Créances clients et comptes rattachés		27 760	6,37	29 760	6,24	(2 000)	-6,72
041D	Collectif clients débiteurs			2 400	0,50	(2 400)	-100,00
41600000	Clients douteux	166 562	38,23	164 162	34,42	2 400	1,46
49100000	Dépréc.créances clients	(138 802)	-31,86	(136 802)	-28,68	(2 000)	-1,46
Autres créances		89 531	20,55	87 232	18,29	2 299	2,64
44566000	T va/autr.biens serv.déductible	1		31	0,01	(30)	-98,37
44566100	T va déductible/paiements	4 086	0,94	4 086	0,86		
44567000	Crédit de tva à reporter	54	0,01			54	
44583000	Remboursement de TVA	775	0,18			775	
44586000	T va/factures non parvenues	1 500	0,34			1 500	
45100000	Suchanek	83 116	19,08	83 116	17,43		
Valeurs mobilières de placement							
50400000	Aristophil	320 000	73,44	320 000	67,09		
59080000	Dépréciations aristophil	(320 000)	-73,44	(320 000)	-67,09		
Disponibilités				54 689	11,47	(54 689)	-100,00
51211000	Crédit agricole			46 476	9,74	(46 476)	-100,00
51220000	Banque populaire méditerranée			8 213	1,72	(8 213)	-100,00
Charges constatées d'avance		10 006	2,30	3 223	0,68	6 783	210,49
48600000	Charges constatées d'avance	470	0,11	30	0,01	440	N/S
48610000	Charge constatées d'avance tns	9 536	2,19	3 193	0,67	6 343	198,69
TOTAL DU BILAN ACTIF		435 707	100,00	476 990	100,00	(41 284)	-9,66

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	152 500	152 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	79 214	79 214
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	18 000	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	68 171	411 643
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(27 641)	(343 472)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	290 244	317 885
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	146	16
	Emprunts et dettes financières divers (3)	83 253	103 734
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 703	24 772
	Dettes fiscales et sociales	28 360	30 583
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	145 462	159 105
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	435 707	476 990
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(27 640,68)	(343 471,57)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	145 462	159 105
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	146	16
	(3) Dont emprunts participatifs		

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations %
TOTAL I- Capitaux propres	290 244	66,61	317 885	66,64	(27 641) -8,70
Capital Social ou individuel	152 500	35,00	152 500	31,97	
10130000 Capital souscrit appelé versé	152 500	35,00	152 500	31,97	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	79 214	18,18	79 214	16,61	
10410000 Prime d'émission	79 214	18,18	79 214	16,61	
Réserve légale	18 000	4,13	18 000	3,77	
10610000 Réserve légale	18 000	4,13	18 000	3,77	
Autres réserves	68 171	15,65	411 643	86,30	(343 472) -83,44
10688000 Autres réserves	68 171	15,65	411 643	86,30	(343 472) -83,44
Résultat de l'exercice	(27 641)	-6,34	(343 472)	-72,01	315 831 91,95
TOTAL II- Autres fonds propres					
TOTAL III- Total des Provisions					
TOTAL IV- Total des dettes	145 462	33,39	159 105	33,36	(13 643) -8,57
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	146	0,03	16		130 826,29
51220000 Banque populaire méditerranée	122	0,03			122
51860000 Intérêts courus à payer	24	0,01	16		9 54,29
Emprunts et dettes financières divers	83 253	19,11	103 734	21,75	(20 481) -19,74
45110000 Suchanek intégration fiscale	83 243	19,11	83 243	17,45	
45500100 Kamdem isaac	10		20 491	4,30	(20 481) -99,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 703	7,74	24 772	5,19	8 931 36,05
040C Collectif fournisseurs créditeurs	24 657	5,66	24 727	5,18	(70) -0,28
40810000 Fourn. factures non parvenues	9 046	2,08	45	0,01	9 001 N/S
Dettes fiscales et sociales	28 360	6,51	30 583	6,41	(2 223) -7,27
42860000 Cotisations gérance à payer			1 854	0,39	(1 854) -100,00
44550000 Taxes/c.a. à décaisser			1 369	0,29	(1 369) -100,00
44570000 Tva collectée	27 360	6,28	27 360	5,74	
44860000 Etat charges à payer	1 000	0,23			1 000
TOTAL DU BILAN PASSIF	435 707	100,00	476 990	100,00	(41 284) -8,66

Annexe au bilan et au compte de résultat

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **435 707** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **293** euros et un total **charges** de **27 933** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-27 641** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis en application :

- des articles L. 123-12 à L. 123-28-2 résultant de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 et des articles R. 123-72 à R. 123-208-1 du Code de commerce ;
- du nouveau Plan Comptable Général, et conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 approuvé par arrêté ministériel du 08 septembre 2014 ; et des règlements modificatifs postérieurs (n° 2014-05 ; n° 2015-05 ; n° 2015-06 ; n° 2015-12 ; n° 2016-07 ; n° 2017-01 ; n° 2017-03 ; n° 2018-01 ; n° 2018-02 ; n° 2018-07 ; n° 2019-02 ; n° 2020-02 ; n° 2020-05 ; n° 2020-09).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société ASVE est la société mère d'un groupe de sociétés faisant l'objet d'une intégration fiscale depuis le 01/01/2004.

La filiale est redevable envers la société mère d'impositions de même nature et de même montant que celles dont elles auraient dû s'acquitter si elles n'avaient pas été membres du groupe fiscal.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Le tribunal a constaté la date de cessation de paiement au 20 janvier 2025 ; la société a été mise en redressement judiciaire.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur nette d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement pour dépréciation a, pour l'essentiel, été déterminé selon le mode linéaire. Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Matériel de bureau : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Reévaluations	Acquisitions	Virt.p.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 143					1 143
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	92 000					92 000	
Avances et acomptes							
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		93 143					93 143
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	1 693 986		6 704			1 700 691
	Autres titres immobilisés	520					520
	Prêts et autres immobilisations financières	46					46
	TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 694 552		6 704			1 701 256
TO TAL		1 787 695		6 704			1 794 399

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	500	381		881
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500	381		881
TOTAL		500	381		881

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ments à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	215 072		215 072
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	46		46
	Clients douteux ou litigieux	166 562		166 562
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 415	6 415	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	83 116	83 116	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	10 006	10 006	
	TOTAL DES CREANCES	481 216	99 537	381 679
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	146	146		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	33 703	33 703		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 360	27 360		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 000	1 000		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	83 253	83 253		
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	145 462	145 462		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		10			

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	1 485 109			1 485 109
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	136 802	2 000		138 802
	Autres	320 000			320 000
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 941 911	2 000		1 943 911
TOTAL GENERAL		1 941 911	2 000		1 943 911
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		15 250,00	10,0000	152 500,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		15 250,00	10,0000	152 500,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		10 070
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		24
<i>Intérêts courus à payer</i>	24	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 046
<i>Fourn. factures non parvenues</i>	9 046	
Dettes fiscales et sociales		1 000
<i>Etat charges à payer</i>	1 000	

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24	16	9	54,29	
Emprunts et dettes financières divers					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 046	45	9 001	N/S	
Dettes fiscales et sociales	1 000	1 854	(854)	-46,06	
Dettes fournisseurs d'immobilisation					
Autres dettes					
TOTAL	10 070	1 915	8 155	425,89	

Charges à payer (détail)

au 31/12/2024

Libellé	Montant
Frais bancaires	24
Fournisseurs factures non parvenues	7 546
TVA/fournisseurs factures non parvenues	1 500
CFE	1 000
Totalisation	10 070

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			10 006	10 006
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				10 006

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	10 006	3 223	6 783	210,49
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	10 006	3 223	6 783	210,49

Charges constatées d'avance (détail)

au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - Algeria group	01/01/2025	28/01/2025	210		
CCA - ALEGRIA FORMATION PAIEMENT 1/3	01/01/2025	28/01/2025	210		
CCA - RELEVÉ CB - HELLO ASSO 2025	01/01/2025	31/12/2025	50		
Cotisations travailleur non salarié	01/01/2025	31/12/2025	9 536		
Totalisation			10 006		

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	152 500				152 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	79 214				79 214
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	18 000				18 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	411 643	(343 472)			68 171
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	(343 472)	343 472		(27 641)	(27 641)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	317 885			(27 641)	290 244

Date de l'assemblée générale 19/06/2024

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 317 885

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 317 885

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (27 641)

Engagements financiers

Etat exprimé en euros		31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Autres engagements				
Abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune			140 000	
			140 000	
Total des engagements financiers (1)			140 000	
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				

--

10

31/12/2024

Dividendes encaissés

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en euros	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES			51 000	100,00	(51 000)	-100,0
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux			51 000	100,00	(51 000)	-100,0
+ Production vendue : Services						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE			51 000	100,00	(51 000)	-100,0
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE			51 000	100,00	(51 000)	-100,0
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés	1 530		423	0,83	1 107	261,64
- Autres charges externes	17 427		29 811	58,45	(12 384)	-41,54
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	18 957		30 234	59,28	(11 277)	-37,30
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	(18 957)		20 766	40,72	(39 723)	-191,2
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes	1 176		1 140	2,24	36	3,16
- Salaires et traitements	5 417		109 109	213,94	(103 692)	-95,03
- Charges sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(25 550)		(89 483)	-175,4	63 933	71,45
+ Reprises sur amortissements et provisions			72 944	143,03	(72 944)	-100,0
+ Autres produits d'exploitation	1		1		1	85,94
+ Transfert de charges d'exploitation			5 270	10,33	(5 270)	-100,0
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	2 381		140 195	274,89	(137 814)	-98,30
- Autres charges de gestion courante	1		72 947	143,03	(72 946)	-100,0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(27 931)		(224 410)	-440,0	196 479	87,55
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers	292		227 651	446,38	(227 360)	-99,87
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières	1		130 024	254,95	(130 023)	-100,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(27 641)		(126 783)	-246,5	99 142	76,20
Produits exceptionnels			15 489	30,37	(15 489)	-100,0
- Charges exceptionnelles			232 178	455,25	(232 178)	-100,0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(216 689)	-424,8	216 689	100,00
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(27 641)		(343 472)	-673,4	315 831	91,95

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires				51 000	100,00	(51 000)	-100,00
Marge commerciale							
Production vendue Services				51 000	100,00	(51 000)	-100,00
Prestations suchanek				51 000	100,00	(51 000)	-100,00
Production de l'exercice				51 000	100,00	(51 000)	-100,00
Marge brute de production				51 000	100,00	(51 000)	-100,00
Production de l'exercice + Marge commerciale				51 000	100,00	(51 000)	-100,00
Achats non stockés matières et fournitures		1 530		423	0,83	1 107	261,64
Fournitures administratives		186		77	0,15	109	140,87
Carburants		1 344		346	0,68	998	288,69
Autres charges externes		17 427		29 811	58,45	(12 384)	-41,54
Maintenance		552		666	1,31	(114)	-17,11
Primes d'assurance				1 146	2,25	(1 146)	-100,00
Documentation		29				29	
Honoraires		7 500		6 600	12,94	900	13,64
Honoraires divers				500	0,98	(500)	-100,00
Frais d'actes & contentieux		45		53	0,10	(8)	-14,68
Formations		2 000		9 875	19,36	(7 875)	-79,75
Cadeaux clients		59		7	0,01	52	776,41
Dépla.missions réceptions		5 618		9 085	17,81	(3 467)	-38,16
Frais postaux		32		34	0,07	(2)	-7,11
Téléphone		853		854	1,68	(1)	-0,16
Services bancaires & assimilés		709		992	1,94	(282)	-28,47
Cotisations		30				30	
Valeur ajoutée produite		(18 957)		20 766	40,72	(39 723)	-191,29
Impôts, taxes & versements assimilés autres		1 176		1 140	2,24	36	3,16
Contribution éco. territoriale		1 176		1 140	2,24	36	3,16
Salaires et traitements		5 417		109 109	213,94	(103 692)	-95,03
Rémunérations gérance				72 000	141,18	(72 000)	-100,00
Loi madelin		3 549		3 308	6,49	241	7,28
Cipav				54	0,11	(54)	-100,00
Rsi		1 869		33 747	66,17	(31 879)	-94,46
Excédent brut d'exploitation		(25 550)		(89 483)	-175,4	63 933	71,45
Reprises sur amortissements & provisions				72 944	143,03	(72 944)	-100,00
Repr.dépréc.créances clients				72 944	143,03	(72 944)	-100,00
Autres produits d'exploitation		1		1		1	85,94
Prod.divers gestion courante		1		1		1	85,94
Transfert de charges				5 270	10,33	(5 270)	-100,00
Transfert charges exploitation				5 270	10,33	(5 270)	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions		2 381		140 195	274,89	(137 814)	-98,30
Dot.amort.immo.corporelles		381		3 393	6,65	(3 012)	-88,77

Détail des Soldes Intermédiaires

Etat exprimé en euros		01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Dot.dépréc.créances clients		2.000		136 802	268,24	(134 802)	-98,54
Autres charges de gestion courante		1		72 947	143,03	(72 946)	-100,00
Perte sur créances irrécouvrables				72 944	143,03	(72 944)	-100,00
Charg.divers.gestion courante		1		3	0,01	(1)	-56,02
Résultat d'exploitation		(27 931)		(224 410)	-440,0	196 479	87,55
Produits financiers		292		227 651	446,38	(227 360)	-99,87
Revenus titres kasol		292		260	0,51	32	12,23
Intérêts dat caap				140	0,27	(140)	-100,00
Repr.dépréciat.éléments financiers				227 252	445,59	(227 252)	-100,00
Charges financières		1		130 024	254,95	(130 023)	-100,00
Dépréciat. éléments financiers				130 000	254,90	(130 000)	-100,00
Intérêts agios bancaires		1		24	0,05	(23)	-95,94
Résultat courant avant impôts		(27 641)		(126 783)	-248,5	99 142	78,90
Produits exceptionnels				15 489	30,37	(15 489)	-100,00
Produits cessions imm.corporel				15 489	30,37	(15 489)	-100,00
Charges exceptionnelles				232 178	455,25	(232 178)	-100,00
Pénalités, amendes				70	0,14	(70)	-100,00
Valeurs compt.éléments actifs cédés				4 856	9,52	(4 856)	-100,00
Valeur comptable actifs cédés				227 252	445,59	(227 252)	-100,00
Résultat exceptionnel				(216 689)	-424,5	216 689	100,00
Résultat de l'exercice		(27 641)		(643 472)	-673,4	315 831	91,95

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de mois de la période	12	12	12
Résultat net	(27 641)	(343 472)	(16 937)
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 381	270 195	5 626
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		300 196	156 452
+/- Plus ou moins values de cessions		216 619	
- Subventions d'investissement rapportées au résultat			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(25 260)	(156 854)	(167 763)

Détermination de la capacité d'autofinancement

Etat exprimé en euros

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de mois de la période	12	12	12
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(25 550)	(89 483)	(173 631)
+ Transferts de charges (d'exploitation)		5 270	5 270
+ Autres produits (d'exploitation)	1	1	1
- Autres charges (d'exploitation)	1	72 947	2
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	292	399	647
- Charges financières	1	24	
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles		70	48
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices			
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(25 260)	(156 854)	(167 763)

Tableau des Emplois et Ressources

Etat exprimé en euros
Etat en valeurs brutes

31/12/2024

31/12/2023

E M P L O I S	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles		
	Immobilisations corporelles		
	Immobilisations financières	6 704	790
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
E M P L O I S	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
	Remboursements de dettes financières (b)	20 481	11 835
	TOTAL DES EMPLOIS	27 186	12 625
D é t e r m i n a t i o n d e l a C a p a c i t é d' a u t o f i n a n c e m e n t	<i>Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)</i>	(25 550)	(89 483)
	+ <i>Transferts de charges (d'exploitation)</i>		5 270
	+ <i>Autres produits (d'exploitation)</i>	1	1
	- <i>Autres charges (d'exploitation)</i>	1	72 947
	+ <i>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</i>		
	+ <i>Produits financiers</i>	292	399
	- <i>Charges financières</i>	1	24
	+ <i>Produits exceptionnels</i>		
	- <i>Charges exceptionnelles</i>		70
	- <i>Participation des salariés aux fruits de l'expansion</i>		
	- <i>Impôts sur les bénéfices</i>		
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(25 260)	(156 854)
R E S S O U R C E S	Capacité d'autofinancement de l'exercice	(25 260)	(156 854)
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles		15 489
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
	Augmentation des autres capitaux propres		
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		
	TOTAL DES RESSOURCES	(25 260)	(141 365)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(52 445)	(153 990)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

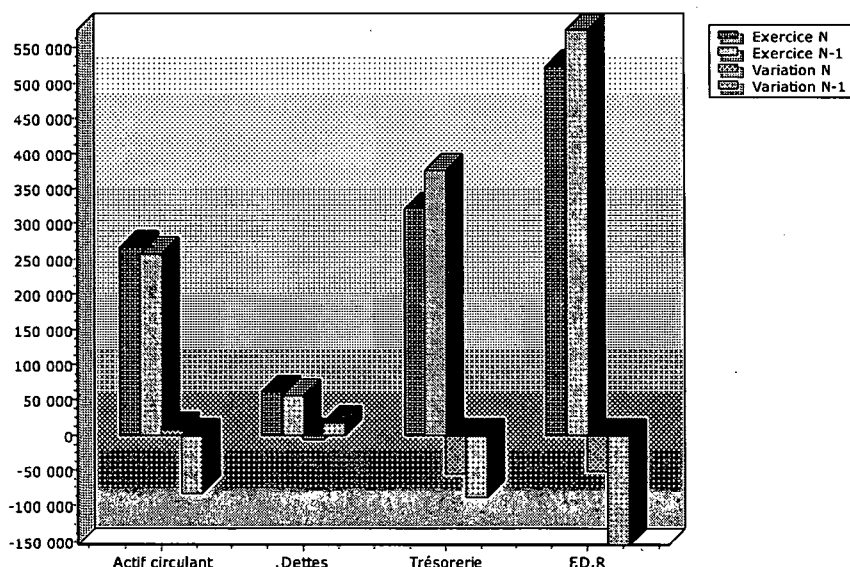
Tableau de Financement

Etat exprimé en euros

Etat en valeurs brutes

		31/12/2024			31/12/2023
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	166 562	166 562		(76 971)
	Autres créances	90 454	99 537	9 082	(5 476)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	257 017	266 099	9 082	(82 447)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	24 772	33 703	(8 931)	5 070
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	30 583	28 360	2 223	12 271
	TOTAL DETTES A COURT TERME	55 356	62 064	(6 708)	17 340
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		201 661	204 035	2 374	(65 107)
TRESORERIE	Disponible	374 689	320 000	(54 689)	(88 998)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	16	146	130	(115)
	TOTAL TRESORERIE	374 673	319 854	(54 819)	(88 883)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		576 334	523 889	(52 445)	(153 990)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif



Flux de trésorerie

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

OPERATIONS D'EXPLOITATION		31/12/2024	31/12/2023
	Résultat net	(27 641)	(343 472)
	<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
	+ Amortissements, dépréciations et provisions	2 381	270 195
	- Reprises sur amortissements et provisions		(300 196)
	- Produits de cession éléments de l'actif		(15 489)
	+ Valeur nette comptable des éléments cédés		232 108
	- Quote part de subventions d'investissements virée au compte de résultat		
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(25 260)	(156 854)
	<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation (valeurs brutes)</i>		
	+/- Variation des stocks		76 971
	+/- Variation des créances clients		5 476
	+/- Variation des autres créances d'exploitation	(9 082)	
	+/- Variation des dettes fournisseurs	8 931	(5 070)
	+/- Variation des autres dettes d'exploitation	(2 223)	(12 271)
	FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	(27 634)	(91 747)
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
	Cessions immobilisations incorporelles		15 489
	+ Cessions immobilisations corporelles		
	+ Cessions/réductions immobilisations financières		
	- Acquisitions immobilisations incorporelles		
	- Acquisitions immobilisations corporelles		
	- Acquisitions immobilisations financières	(6 704)	(790)
	<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
	+/- Variation des dettes fournisseurs sur immobilisations		
	FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	(6 704)	14 699
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
	Augmentation de capital ¹		
	- Réduction de capital		
	- Distributions mises en paiement		
	+ Augmentation des dettes financières (A)		
	- Remboursement des dettes financières (A)	(20 481)	(11 835)
	+ Avances reçues des tiers		
	- Avances remboursées aux tiers		
	<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
	- Variation du capital souscrit non appelé		
	- Variation du capital souscrit appelé non versé		
	FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(20 481)	(11 835)
TRESORERIE			
	Trésorerie d'ouverture	374 673	463 556
	Trésorerie de clôture	319 854	374 673
	VARIATION DE LA TRESORERIE	(54 819)	(88 883)

¹ dont subventions d'investissement reçues

(A) Y compris les comptes courants d'associés

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros

31/12/2024

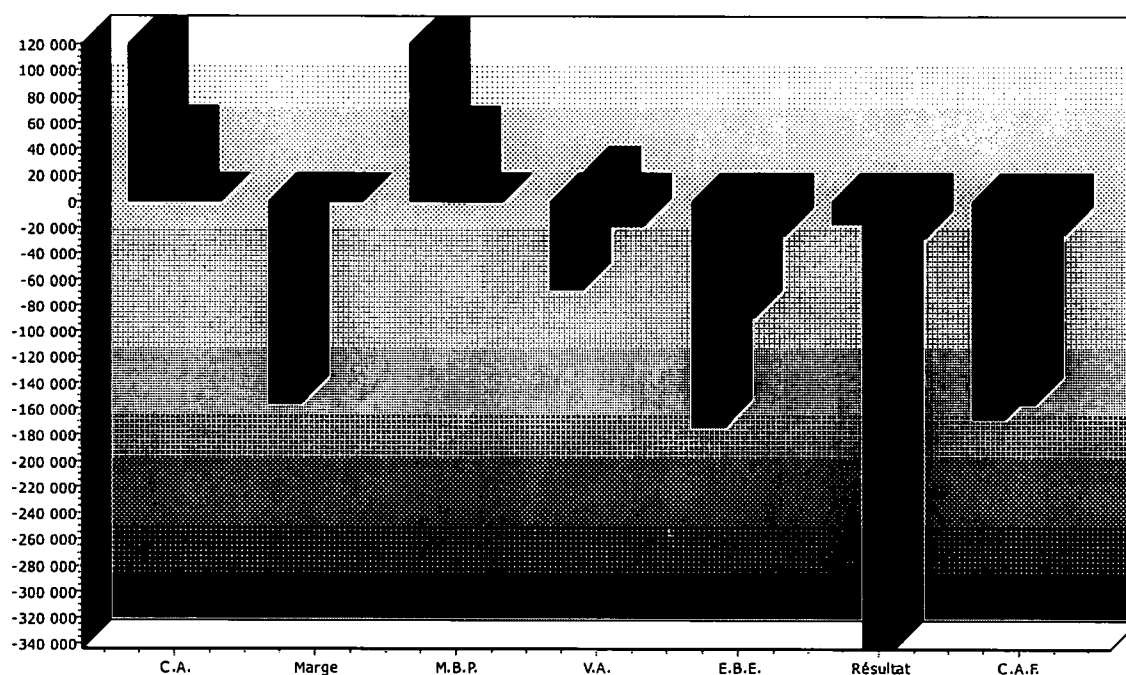
31/12/2023

Variation

N/N-1

31/12/2022

Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires		51 000	(51 000)	-100,0	120 000
Marge commerciale % sur vente de marchandises					(156 452)
Marge brute de production % sur production		51 000 100,00	(51 000)	-100,0	120 000 100,00
Valeur ajoutée % sur CA	(18 957)	20 766 40,72	(39 723)	-191,2	(68 392) -56,99
Excédent brut d'exploitation % sur CA	(25 550)	(89 483) -175,46	63 933	-71,45	(173 631) -144,69
Résultat net comptable % sur CA	(27 641)	(343 472) -673,47	315 831	-91,95	(16 937) -14,11
Capacité d'autofinancement	(25 260)	(156 854)	131 594	-83,90	(167 763)
Besoin en fonds de roulement Nombre de jours de CA	204 035	201 661 1 423,49	2 374	1,18	266 768 800,30
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients	613,23	276,10 N/S			304,05 604,41



■ Exercice N-2
■ Exercice N-1
■ Exercice N

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si P.M.E. innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL A.S.V.E			
SIRET 44797303300023			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
19 ROUTE DE LAGARDE			
84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Activité des sociétés Holding	Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% Déficit 27 314	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐	Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser art. 44 duodecies ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable		Nom et adresse du conseil	
YVES BERTAUD 33 ROUTE DE LA MONTAGNETTE 13870 ROGNONAS Tél : 04.90.94.96.95			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cochez la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 09092025 Lieu : Ste Cecile les Vignes	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire : Gérant	
		Signature : Isaac KAMDEM	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

(c)

(d)

(e)

(f)

(g)

(h)

(i)

(i)

total (a à h)

15 250

2024

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 19 ROUTE DE LAGARDE		84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES.					
Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 4 7 9 7 3 0 3 3 0 0 0 2 3		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122024					
		Exercice N-1, clos le, 31122023					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (I)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	881	263	644
		Immobilisations en cours	AV	AW		92 000	92 000
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 485 619	510	510
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	215 072	215 072	208 367
		Autres titres immobilisés	BD	BE	520	520	520
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	46	46	46
TOTAL (II)		BJ		BK	1 485 990	308 410	302 087
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	138 802	27 760	29 760
		Autres créances (3)	BZ	CA		89 531	87 232
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	320 000		
Disponibilités		CF	CG			54 689	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		10 006	3 223	
	TOTAL (III)	CJ	CK	458 802	127 297	174 904	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 944 791	435 707	476 990	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	166 562	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL A.S.V.E			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 152 500)	DA	152 500	152 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	79 214	79 214
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	18 000	18 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	68 171	411 643
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(27 641)	(343 472)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		DL	290 244	317 885
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	146	16
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	83 253	103 734
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 703	24 772
	Dettes fiscales et sociales	DY	28 360	30 583
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	EC	145 462	159 105	
	ED			
	EE	435 707	476 990	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	145 462	159 105
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	146	16	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL A.S.V.E**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3			KS		KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 143	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	92 000	LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	93 143	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	1 693 986	8V		8W	6 704	
Autres titres immobilisés					1P	520	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	46	1U		1V		
TOTAL IV					LQ	1 694 552	LR		LS	6 704	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	1 787 695	ØH		ØJ	6 704	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Installations générales, agencements et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	1 143	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	92 000	NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG		NH	93 143	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations			IØ		ØX		ØY	1 700 691	ØZ		
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	520	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	46	2G		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	1 701 256	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	1 794 399	ØM		

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	500	QM	381	QN		QO	881	
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	500	QV	381	QW		QX	881	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	500	ØP	381	ØQ		ØR	881	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.S.V.E**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

2056 - Détail des autres provisions pour dépréciation
au 31/12/2024

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Valeurs mobilières de placement	320 000			320 000
Totalisation	320 000			320 000

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		215 072	UM		UN		215 072		
	Prêts (1) (2)		UP			UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		46	UV		UW		46		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA		166 562					166 562		
	Autres créances clients		UX									
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constatée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB			6 415		6 415				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC			83 116		83 116				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS			10 006		10 006				
	TOTAUX			VT		481 216	VU		99 537	VV		381 679
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG		146		146					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B		33 703		33 703					
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		27 360		27 360					
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		1 000		1 000					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI		83 253		83 253					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY		145 462	VZ		145 462				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		10	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122024			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	327		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	327	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			ZN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								WN			
Régime des sociétés mères et des filiales *								WO			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	XR			
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
TOTAL I								WR	327		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	27 641		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *								WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								I6		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								WZ		
	Majoration d'amortissement *								XA		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	ZA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle sim ulateur de conduite		YH	Créance déguagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			YD		
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI				XH	27 641
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XJ	27 314
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		0		XO	27 314

Désignation de l'entreprise SARL A.S.V.E		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		
↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2025

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD	(343 472)						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(343 472)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I			ØF	(343 472)	TOTAL II			ZH	(343 472)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ							
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	9 545	17 028					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	9 412	13 206					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	18 957	30 234					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	1 176	1 140					
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		9Z							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	1 176	1 140					
						YY		(237)					
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée					YZ	829	2 065					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					ØB							
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *					ØS							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ZK		%					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)			ZR	1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	(27 314)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	(27 314)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 4 7 9 7 3 0 3 3 0 0 0 2 3					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E						Néant ☐ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E		Néant ☐			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) N - 4				
	N - 5				
	(à préciser) au titre de : N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL A.S.V.E**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.S.V.E		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 530	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	17 427	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	18 958	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(18 957)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	214 895	
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 44797303300023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.S.V.E

ADRESSE (voie) 19 ROUTE DE LAGARDE

CODE POSTAL 84290

VILLE SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	15 250
Totalisation	P6	15 250

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille KAMDEM Prénom(s) ISAAC
Nom d'usage KAMDEM % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 15 250
Naissance : Date 25081965 N° département 99 Commune TOMBEL Pays CAMEROUN
Adresse : N° 19 Voie ROUTE DE LAGARDE
Code postal 84290 Commune STE CECILE LES VIGNES Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 44797303300023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.S.V.E

ADRESSE (voie) 19 ROUTE DE LAGARDE

CODE POSTAL 84290 VILLE SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SAS Dénomination SUCHANEK

N° SIREN (si société établie en France) 408550754

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie ZONE ACTIVITE SAINT ANTOINE

Code postal 84150 Commune VIOLES Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SEPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET : **4 4 7 9 7 3 0 3 3 0 0 2 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

**SIE ORANGE
132 ALLÉE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE**

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	327
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I.	E3	327

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II **F1** **27 641**

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	27 314
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	27 314

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SARL A.S.V.E**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			M 5	278 312
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M 5 bis	)	M 5 ter
Déficits imputés			J 9	
Déficits reportables			M 6	278 312
Déficits nés au titre de l'exercice			H 8	27 314
Total des déficits restant à reporter			H 9	305 626

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices natérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

ETAT DES CREDITS D'IMPOT ET CREANCES IMPUTABLES

(1)

Néant * ☐

LE

LF

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

SIREN et dénomination des sociétés		Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SARL A.S.V.E 447973033				
SAS SUCHANEK 408550754				
TO TAL		LK	LM	LN

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SARL A.S.V.E

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE
Exercice ouvert le : 01012024
clos le : 31122024

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

I - SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	917 098
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	917 098
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	27 314
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	944 412

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL A.S.V.E**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : **SIE ORANGE**
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère



(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **44797303300023**

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le :

31122024

Néant * ☐

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions									
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				CA		CB	27 314								
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)				CD											
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).						CE									
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)				CF		CG									
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)				CH		CJ									
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe				CL											
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)				CM		CN									
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				DU		DV									
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)				CP											
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)				CR		CS									
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe				CT											
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées				CU											
Autres régularisations (à détailler)				CV		CW									
TOTAL				CX		CY	27 314								
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)				CZ		DA	27 314								
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations											
				Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
				Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%		Taux de 19% (3)		Taux de 15%		Taux de 0%	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble				BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes				BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)				BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)				BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes				BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées				BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)				BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS-TOTAL				BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %				BR						A9					
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %						B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %								B5						B4	
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %															
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)														B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SARL A.S.V.E**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)



SIRET Société intégrée : **44797303300023**

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions								
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB								
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019		FD		FE								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ								
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH								
TOTAL		FK		FL								
BENEFICE (2) FK - FL		DEFICIT FL - FK		FM								
FN												
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %		Taux de 19 % (2)		Taux de 15 %		Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%			E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%					E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET : 44797303300023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE ORANGE
132 ALLEE D'AUVERGNE
BP 50200
84873 ORANGE

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Néant * ☐

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE				
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV		
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ		
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI		
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA		
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF		
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ		
Dédution du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM		
Dédution des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ		
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB		
	Déficit	HC		27 314
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD		
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG		
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK		
	Déficit	HL		27 314

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET : 44797303300023

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE ORANGE

132 ALLEE D'AUVERGNE

BP 50200

84873 ORANGE

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

Néant * ☐

Dénomination des sociétés	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
			déductibles (3)	non déductibles (1)	
1	2	3	4	5	6
SARL A.S.V.E					
Sté à responsabilité limitée (sans autre indicatio					
SAS SUCHANEK					
SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

(1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.

(2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.

(3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.

(4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.

(5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.

Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.

(6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient :

- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;

- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SARL A.S.V.E
SIREN de la société mère :	4 4 7 9 7 3 0 3 3
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :	SIE ORANGE 132 ALLEE D'AUVERGNE BP 50200 84873 ORANGE
Exercice ouvert le : 01012024	clos le : 31122024

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐
					☐	☐

Plus ou moins values non encore imposées ⁴									
Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐
								☐	☐

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.

2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe.

3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZII de l'annexe III au CGI.

4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1 (1)
1

Dénomination de la société mère :	SARL A.S.V.E SCE VITILCULTURE ENVIRONNEMENT		
SIREN de la société mère :	447973033		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SARL A.S.V.E		
SIREN de la société intégrée :	447973033		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE ORANGE 132 ALLEE D'AUVERGNE BP 50200 84873 ORANGE		
Exercice ouvert le : 01012024	clos le : 31122024		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble		Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble	
	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %	Plus et moins-values à long terme à 19 %	Plus et moins-values à long terme à 0 %
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA	ND	NG	NJ
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB	NE	NH	NK
TOTAL	NC	NF	NI	NL

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

2029-B-SD

(2025)

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET de la société mère : **44797303300023**

Exercice ouvert le : **01012024**

clos le : **31122024**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	447973033	Adresse		NON		
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	A.S.V.E					
Adresse	19 ROUTE DE LAGARDE					
	84290 SAINTE-CECILE-L FRANCE					
Siren	408550754	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SUCHANEK					
Adresse	ZONE ACTIVITE SAINT ANTOINE					
	84150 VIOLES FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
 (article 223 A du CGI)

2029-B-bis-SD
 (2025)

Formulaire obligatoire
 Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SARL A.S.V.E**

N° SIRET de la société mère : **44797303300023**

Exercice ouvert le : **01/01/2025**

clos le : **31/12/2025**

I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	447973033	Adresse		NON		
Forme Juridique	SARL					
Dénomination	A.S.V.E					
Adresse	19 ROUTE DE LAGARDE					
	84290 SAINTE-CECILE-L FRANCE					
Siren	408550754	Adresse		NON	100,00	
Forme Juridique	SAS					
Dénomination	SUCHANEK					
Adresse	ZONE ACTIVITE SAINT ANTOINE					
	84150 VIOLES FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				
Siren		Adresse		
Forme Juridique				
Dénomination				
Adresse				

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☒ Si PME innovante	Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait art. 209-O.B (entreprises de transport maritime)		
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société				Adresse du siège social			
SARL A.S.V.E							
SIRET				44797303300023			
Adresse du principal établissement				Ancienne adresse en cas de changement			
19 ROUTE DE LAGARDE							
84290 SAINTE-CECILE-LES-VIGNES							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				SIRET			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
B ACTIVITÉ							
Activités exercées		Activité des sociétés Holding			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
					☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
						27 314	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2. Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
☐		☐		☐		☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
☐		☐		☐		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Autres dispositifs	
☐				☐		☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
☐							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI Si oui, indication du logiciel utilisé			
				ComptabiliteExpert			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil			
YVES BERTAUD 33 ROUTE DE LA MONTAGNETTE 13870 ROGNONAS							
Tél : 04.90.94.96.95				Tél :			
CGA/OMGA				Viseur conventionné			
☐				☐ (Cochez la case correspondante)			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 09092025 Lieu : Ste Cecile les Vignes			
				Qualité et nom du signataire : Gérant			
N° d'agrément :				Signature : Isaac KAMDEM			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐				prestataire :			

A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de l'activité et de la gestion de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tous les documents nécessaires à l'information de l'associé unique ont été tenus à la disposition dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.

Ces comptes ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur prévention ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

I. SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. EXAMEN DU COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires a été nul contre 51 000 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1€ :

- Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charge : 0 €
- Autres Produits : 1 €

Les charges d'exploitation se sont élevées à 27 932 € et comprennent les postes suivants :

- Variation de stock : 0 €
- Autres charges externes : 18 957 €
- Impôts, taxes et versements assimilés : 1 176 €
- Salaires et traitements : 5 417 €
- Dotation aux amortissements sur immobilisations : 381 €
- Dotation aux dépréciations : 2000 €
- Autres charges : 1 €

Le résultat d'exploitation est en conséquence déficitaire d'un montant de 27 931 €, contre un déficit de 224 410 € pour l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à la somme de 292 €, les charges financières à 1 €.

En conséquence le résultat courant avant impôts s'élève à la somme de – 27 641 €.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel ressortant à 0 €.

Le résultat de l'exercice est en conséquence une perte de 27 641 €.



**B. COMMENTAIRES – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE – PROGRES REALISES –
DIFFICULTES RENCONTREES – EVOLUTION DE LA SOCIETE**

Notre société a été mis en redressement judiciaire fin février 2025.

Nos filiales continuent de connaître les difficultés des années précédentes dues à la conjoncture générale : crise sanitaire, tensions géopolitiques, ruptures des approvisionnements. Mais des difficultés nouvelles beaucoup plus embêtantes sont venues s'ajouter : mauvaise foi de clients historiques, impossibilité à trouver des salariés compétents.

C. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Pour la bonne forme, il est indiqué que la société n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité en matière de Recherche et Développement.

D. INVESTISSEMENTS

Aucun investissement n'a été réalisé sur l'exercice.

II. BILAN

A. EXAMEN DES POSTES D'ACTIF

Les immobilisations corporelles s'élèvent, en montant brut, à la somme de 93 143 € au 31 décembre 2024 et à la somme de 92 263 € après amortissement.

Le poste immobilisation financière s'élève, en montant brut à la somme de 1 701 257 € au 31 décembre 2024 et à la somme de 216 148 € après dépréciation.

Aucune provision n'a été comptabilisée sur ce poste.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 127 297 €, dont 3 223 € de charges constatées d'avance.

Le compte client et comptes rattachés, d'un montant net de 27 760 €, n'a fait l'objet d'aucune provision.

B. EXAMEN DES POSTES DE PASSIF

Le capital social est de 152 500 € et le montant des capitaux propres de 290 244 €.

Le poste dettes s'élève à la somme globale de 145 462 € et comprend les postes suivants :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : 146 €
- Emprunts et dettes financières diverses : 83 253 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 33 703 €
- Dettes fiscales et sociales : 28 360 €
- Autres dettes : 0 €

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

**III. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN
COURS**

Les difficultés persistantes de notre société et de ses filiales nous ont contraint à la mise en redressement judiciaire fin février 2025.



IV. PARTICIPATIONS

A. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

1. SOCIETE SUCHANEK

Notre participation dans cette société était de 100,00%.

La société SUCHANEK a été mise en liquidation judiciaire en juillet 2023.

B. PART DU CAPITAL DETENU PAR LES SOCIETES CONTROLEES

Les sociétés que nous contrôlons ne détiennent indirectement aucune part de notre capital.

V. APPROBATION DES COMPTES – PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu’ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu’ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir une perte de 27 641 €, que nous vous proposons d’affecter en totalité au compte autres réserves.

VI. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivant :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l’abattement
31 décembre 2023	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2022	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €

VII. DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

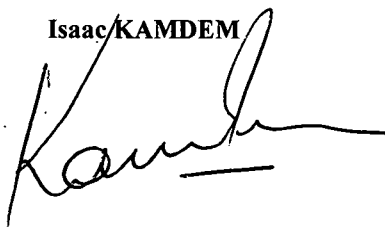
Conformément aux dispositions de l’article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l’exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l’article 39-4 du même Code.

VIII. CONCLUSION

Nous espérons que les projets de décisions qui vous sont proposés recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérant quitus de sa gestion pour l’exercice clos le 31 décembre 2024.

LA GERANCE

Isaac KAMDEM



A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 Septembre 2025

Le 16 septembre 2025 à 10 heures Monsieur Isaac KAMDEM, associé unique de la société A.S.V.E. « Au Service de la Viticulture et de l'Environnement », a statué sur les questions suivantes :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus à la gérance
- Affectation du résultat
- Convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce
- Pouvoir pour formalités

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Conformément à la disposition de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du même Code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 27 641 euros, en totalité au compte Autres réserves, se trouvant ainsi ramené à 40 530 euros.



Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2023	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2022	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce mentionné dans le rapport spécial.

L'associé unique précise qu'en l'application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

CINQUIEME DECISION

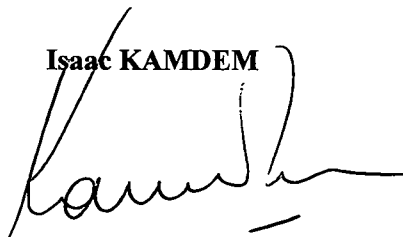
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CLOTURE

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIE UNIQUE

Isaac KAMDEM



A.S.V.E – AU SERVICE DE LA VINICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 152 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : SAINTE CECILE LES VIGNE (84290), 19 ROUTE DE LAGARDE
447 973 033 RCS AVIGNON

TEXTE DE LA DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT

PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2025

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 27 641 €, en totalité au compte Autres réserves, se trouvant ainsi ramené à 40 530 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les sommes distribuées à chaque part à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivant :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
31 décembre 2023	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2022	0 €	40 %	0 €
31 décembre 2021	0 €	40 %	0 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA GERANCE

Isaac KAMDEM

